

Conclusion

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean aura à relever de nombreux défis, dans les prochaines années, si elle veut répondre adéquatement à ses besoins en matière de transport des personnes et des marchandises.

Le Plan de transport est l'instrument de planification dont s'est pourvu le Ministère pour pouvoir satisfaire aux besoins, actuels et futurs, de la région. Il encadrera son action et celle de ses partenaires dans la mesure où il établit les priorités jusqu'en 2016.

Cet outil de planification a permis de dégager un certain nombre de constats et de mettre en lumière les tendances qui se dessinent dans le transport des personnes et des marchandises dans la région. C'est à partir de cette analyse qu'ont été établis, de concert avec les acteurs du milieu, les orientations et les objectifs. Les orientations définissent les grandes lignes de l'évolution des transports, en tenant compte des principes du développement durable; quant aux objectifs, ils détermineront le choix des actions à mener au cours des prochaines années. Les orientations sont les suivantes :

- 1 Assurer des services de base en transport collectif à l'ensemble de la population.
- 2 Maintenir et améliorer l'accessibilité aux services de transport collectif existants.
- 3 Adapter le transport des marchandises aux besoins du développement économique et durable de la région.
- 4 Améliorer la sécurité des déplacements sur les réseaux de transport de la région.
- 5 Améliorer la qualité du réseau routier supérieur de la région.
- 6 Améliorer la fonctionnalité du réseau routier régional et son intégration dans le milieu.

De ces lignes directrices découlent des moyens d'action adaptés à la réalité régionale. Ceux qui sont proposés dans le présent plan engendrent des actions précises qui couvrent une période de cinq ans et qui figurent dans le Plan d'action 2002-2007. Ces actions ont été regroupées sous les quatre volets suivants :

- le transport collectif des personnes;
- le transport des marchandises;
- la sécurité des déplacements;
- la fonctionnalité du réseau routier supérieur.

La mise en œuvre des actions prévues nécessitera la collaboration de nombreux partenaires : les acteurs socioéconomiques ainsi que des représentants des divers niveaux de gouvernement, de l'entreprise privée et des regroupements d'usagers. Le Ministère invite donc tous ses partenaires à se joindre à lui dans la réalisation d'actions concrètes et à travailler à l'amélioration des transports au Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Annexe

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS
DU CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Liste des personnes invitées à siéger à la Commission sur les transports du CRCD²⁸.

Jacques Girard, directeur de l'Environnement et des Communications,
Abitibi-Consolidated inc. et président de la commission sur les transports

Réjean Bergeron, président,
Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Denis Boily, coordonnateur technique,
Corporation du circuit cyclable Tour du lac Saint-Jean

Réjean Boivin, préfet,
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine

Gérard Bouchard, président,
Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Bertrand Côté, président,
Regroupement des centres locaux de développement

Gervais Coulombe, président,
Fédération touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean inc

Jean-Marc Crevier, représentant des syndicats de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Yvon D'Anjou, vice-président, et Richard Bickley, directeur Transport terrestre,
Société d'électrolyse et de chimie Alcan Itée

Liz S. Gagné, présidente,
Conseil des commissions scolaires de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean

Cyprien Gaudreault, président,
Corporation intermunicipale de transport du Saguenay

Bernard Généreux, préfet,
Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

Jasmin Gilbert, président,

²⁸ En date du 24 janvier 2002.

Intercar

Michel Harvey, administrateur,
Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Raymond Labonté,
Conseil régional de l'environnement du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pierre Laflamme, directeur de la coordination des services,
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Serge Lefebvre, président,
Association des transporteurs d'écoliers du Québec

Sylvain Lessard, directeur régional,
Coordination, Transport Canada, région du Québec

Clifford Moar, chef de bande,
Conseil de bande de Mashteuiatsh

Pierre Paquin, directeur général,
Port Saguenay

Claude Pigeon, vice-président exécutif,
Association du camionnage du Québec

Lawrence Potvin, préfet,
Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est

Claude Richer, superviseur général,
Transport, Canadien National

Raymond Rouleau, président,
Région laboratoire du développement durable

Jacques Simard, président,
Air Alma

Jos Thomas, administrateur,
Fédération des clubs de motoneiges du Québec inc.

Noël Tremblay, préfet,
Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

Glossaire

Aménagement du territoire

Ensemble d'actions concertées visant à optimiser les relations entre les composantes habitat, activités de production et services, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur toute l'étendue d'un territoire, tout en évitant de perturber les écosystèmes. Au Québec, l'aménagement est une action technique et politique, encadrée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui se traduit notamment par l'élaboration, l'adoption, la modification et la révision d'un schéma d'aménagement par chacune des MRC et communautés urbaines et par sa transposition dans les plans d'urbanismes municipaux.

Blessé grave

Blessé nécessitant l'hospitalisation.

Diagnostic

En tant qu'étape de la planification, le diagnostic détermine les forces et les faiblesses du système de transport; il débouche sur l'énoncé des enjeux.

Déficience majeure

Valeur limite de la qualité de roulement au-delà de laquelle la chaussée nécessite des travaux majeurs (renforcement, construction, etc.) pour en restaurer les qualités originelles.

Déficience mineure

Valeur limite de la qualité de roulement au-delà de laquelle il est généralement convenu qu'une chaussée est déficiente et que des travaux mineurs, pour corriger des défauts de surface, sont nécessaires dans le but de maintenir un niveau de service acceptable.

Enjeu

Objet de préoccupation majeur lié à l'état du réseau de transport (système de transport) ou à sa gestion.

Moyen d'action

Projets d'infrastructures et de services de transport, programmes, mesures d'aménagement du territoire, actions, recommandations et études permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Niveau de service

Mesure qualitative de l'effet d'un grand nombre de facteurs sur un courant de circulation, en relation avec les caractéristiques géométriques de la route. Parmi les facteurs considérés figurent la vitesse et le temps de parcours, les interruptions de la circulation, le débit, la liberté de manœuvre, la sécurité, le confort et la commodité de conduite.

Objectif

Expression d'une finalité précise et généralement quantifiable. L'objectif relève de l'orientation.

Orientation

Ligne directrice que l'on privilégie et dont découle un ensemble d'objectifs.

Quad

Véhicule tout-terrain à quatre roues.

Schéma d'aménagement

Cadre d'aménagement régissant une municipalité régionale de comté. Le schéma tient sa légitimité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le schéma fixe les grands paramètres à l'intérieur desquels sont conçus et appliqués les plans d'urbanisme.

Seuil critique

Cet indicateur constitue un seuil au-delà duquel l'accidentologie démontre des problèmes de sécurité. Il est défini à l'aide des taux moyens d'accidents calculés pour des catégories de sites et de routes semblables.

Taux d'accidents

Cet indicateur sert à évaluer l'importance du nombre d'accidents en fonction de l'exposition au risque, c'est-à-dire en tenant compte du débit de la circulation, du nombre de jours de la période de référence et de la longueur de l'unité d'analyse.

Bibliographie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. Direction de la promotion du développement durable. Décliv-Pour le développement durable, *Développement durable : définition, conditions et objectifs*, Numéro spécial, avril 1996.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *La voirie locale, Guide d'information*, 1993, 63 p.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau, *Diagnostic régional des transports*, Jonquière, Juin 2000, 129 p.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau, *Les orientations, les objectifs et les moyens d'action proposés*, document de consultation, Jonquière, février 2001, 45 p.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Direction de la planification et du partenariat, *Plan stratégique du ministère des Transports 2001-2004*, Québec, 2001, 50 p.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Direction du transport multimodale, *Politique du gouvernement en matière d'infrastructures aéroportuaires*, Québec, 1995, 16 p.